ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement durable

Question écrite n° 51841

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « TIC et développement durable ». Le rapporteur préconise de mettre en place les conditions qui permettent de définir une politique cohérente de maîtrise de l'énergie applicable aux TIC, avant fin 2009 avec notamment l'objectif d'aboutir à une charte avec les acteurs économiques du secteur cosignée par le MEEDDAT. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport intitulé « Technologies de l'information et de la communication (TIC) et développement durable » préconise de mettre en place une concertation avec les industriels du secteur et leurs organismes représentatifs ayant pour objectif la cosignature d'une charte entre le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et les acteurs du secteur des TIC sur le thème de la maîtrise de l'énergie. La signature, le 22 juillet 2010, de la charte d'engagement volontaire du secteur des télécommunications pour le développement durable (cf. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_engagement_du_secteur_des_telecoms_-_FFT .pdf) répond à cette préoccupation. L'engagement volontaire du secteur porte notamment sur la maîtrise des consommations liées aux TIC, telles que la stabilisation des consommations des réseaux fixes et mobiles, l'adhésion au code de bonne conduite européen sur la réduction des consommations des centres de données et la signature de l'accord volontaire européen sur la réduction de la consommation des décodeurs.

Données clés

Auteur : M. Michel Liebgott
Circonscription : Moselle (10e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51841
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5499
Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3650